



**AVIS PUBLIC**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO**

**Dépôt du RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**  
**2023-2024-2025**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Mario B. Briggs greffier-trésorier de la susdite Municipalité de Montebello :

**QUE** le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Montebello pour les années 2023-2024-2025, a été déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 550 rue Notre Dame, Montebello Québec J0V 1L0, le 9 septembre 2022. Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau.

**QU'**une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2023 par toute personne qui a un intérêt à le faire.

**QU'**une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2<sup>o</sup>, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible à la MRC de Papineau;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 113-2010 de la MRC de Papineau
- c) être déposée à la MRC de Papineau sise au 266, rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

**DONNÉ À MONTEBELLO, CE 22 JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2022.**

  
\_\_\_\_\_

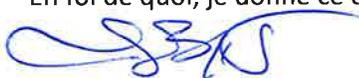
Mario Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie aux deux endroits désignés par le règlement numéro 953-2022, le 22 septembre 2022 entre 10 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2022.



Mario Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier